

Ce Guide décrit les principales informations réglementaires concernant CaixaBank S.A., succursale en France. Il couvre :

1. - Données d'enregistrement.
2. - Types de sociétés constituant notre clientèle.
3. - Réclamations concernant notre service.
4. - Blanchiment de capitaux, sanctions internationales et échange d'informations fiscales.
5. - Informations relatives à la documentation de on-boarding.
6. - Système d'indemnisation.
7. - Procédure de traitement de vos données personnelles.
8. - Secret professionnel.

1. **Registration details.**

CaixaBank S.A., succursale en France, est autorisée par la Banque centrale européenne (Banque nationale d'Espagne, « Banco de España ») et est assujettie à la réglementation limitée de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, numéro de référence : 12933.

Les informations concernant l'étendue de notre régulation par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sont disponibles sur demande.

CaixaBank est un nom commercial de CaixaBank, S.A.

CaixaBank S.A., succursale en France est immatriculée auprès du *Registre du Commerce et des Sociétés de Paris* sous le n° 840 797 427.

2. **Type de sociétés constituant notre clientèle.**

En France, nous offrons nos services uniquement à des entreprises. Nous n'avons pas de clients particuliers.

3. **Réclamations concernant notre service.**

Notre vocation est de fournir à nos clients un service de la meilleure qualité possible. L'avis le plus important est pour nous celui de nos clients. Vos commentaires nous permettent d'améliorer en permanence le niveau de notre service clientèle.

Comment déposer une réclamation :

En tant que client, si vous n'êtes pas satisfait de l'un des aspects du service que vous avez reçu et souhaitez déposer une réclamation :

- (i) Vous pouvez vous rendre dans notre Succursale et parler à un membre du personnel, préférentiellement votre gestionnaire des relations.
- (ii) Cependant, si vous souhaitez déposer une réclamation formelle, vous devez :
 - a. Remplir le formulaire de réclamation que vous pourrez trouver sur le site web de CaixaBank S.A., succursale en France. ([« https://www.caixabank.fr »](https://www.caixabank.fr)).
 - b. Envoyer une lettre au Service réclamations à l'adresse suivante :

CaixaBank S.A., succursale en France
Service Réclamations Clients
45 – 49 rue Monceau
75008 – Paris

Merci de bien vouloir fournir toutes les informations possibles sur votre réclamation, et notamment les suivantes :

- Une description de votre réclamation.
 - Les données de votre compte.
 - Vos informations de contact.
 - Ce que vous suggérez pour résoudre le problème.
 - Veuillez joindre des copies de toute la documentation en votre possession.
- Nous n'appliquerons aucun frais à votre réclamation.

Etapes suivantes:

Une fois en possession de votre réclamation, nous vous enverrons un accusé de réception par écrit. Et ce, dans un délai de 10 (dix) Jours Ouvrables à compter de la date de réception de votre réclamation.

Toute réclamation reçue en dehors d'un Jour Ouvrable, ou un Jour Ouvrable après les heures d'ouverture de nos bureaux, sera traitée comme si elle avait été reçue le Jour Ouvrable suivant.

Nous nous efforcerons d'essayer de donner suite à votre réclamation dans les plus brefs délais, notre objectif étant de vous fournir une réponse dans les 7 (sept) Jours Ouvrables à compter de l'envoi de notre accusé de réception. Toutefois, cela n'est pas toujours possible, notamment si votre réclamation est complexe et requiert davantage de temps.

Si nous ne sommes pas en mesure de donner suite dans les 7 (sept) Jours Ouvrables, nous vous le ferons savoir et vous informons de la progression de nos recherches.

Dans tous les cas, nous vous apporterons une réponse finale dans les huit (8) semaines (ou trente-cinq (35) Jours Ouvrables dans le cas de réclamations relatives à des opérations de paiement couvertes par les dispositions de l'article L.133-45 du Code monétaire et financier) à compter de la réception de sa réclamation.

Comment nous allons traiter votre réclamation.

Nous donnerons suite à votre réclamation le plus rapidement et efficacement possible. Nous examinerons tous les faits associés à votre cas sur la base de toutes les preuves à notre disposition et nous prendrons une décision juste et équitable. Notre objectif est d'être le plus compétent, diligent et impartial possible, et nous déploierons tous nos efforts pour vous donner la plus entière satisfaction. Nous pouvons être amenés à vous demander de plus amples informations sur votre réclamation, auquel cas nous entrerons en contact avec vous ou toute autre personne qui pourrait nous être utile en ce sens. Si nous avons besoin de communiquer vos données à caractère personnel à quelqu'un d'autre aux effets de l'examen de votre réclamation, nous vous demanderons tout d'abord votre consentement. Le cas échéant, nous prendrons en compte les similitudes avec d'autres réclamations que nous avons reçues et la réglementation en vigueur pour examiner votre réclamation.

Qu'est-ce qu'une réponse finale?

Une réponse finale est notre réponse écrite indiquant les résultats de nos recherches relatives à votre réclamation et vous proposant une rectification ou action correctrice lorsque nous la jugeons appropriée. Si nous rejetons votre réclamation, nous vous en indiquerons les raisons.

4. Blanchiment de capitaux, sanctions internationales et échange d'informations fiscales.

Nous sommes tenus d'établir l'identité de chaque client en fonction de la législation applicable en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de sanctions internationales et d'échange d'informations fiscales. Nous pouvons être amenés à vous contacter pour obtenir de plus amples informations nous permettant de réaliser notre processus de diligence raisonnable avant de conclure un contrat avec vous, ou encore plus tard, pendant la durée de validité de l'accord. Il se peut que nous ne soyons pas en mesure de donner suite à des opérations avec ou pour vous ou de traiter de toute autre façon avec vous si cela pourrait, à notre avis, enfreindre la législation internationale, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux. Lorsque nous soupçonnons un blanchiment de capitaux, un financement du terrorisme, d'autres activités criminelles ou l'application de sanctions internationales, nous pouvons être tenus de communiquer des informations sur vous et vos comptes aux autorités compétentes.

De plus, selon votre situation, nous pouvons être amenés à transmettre des informations vous concernant aux autorités fiscales françaises, américaines ou autres en vertu de l'US Foreign Account Tax Compliance Act 2010, de la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques ou de toute autre législation similaire. Ces informations peuvent être partagées entre les autorités fiscales ou d'autres autorités à l'échelle mondiale.

En ce qui concerne les Sanctions, le Groupe CaixaBank respecte toutes les lois, réglementations, résolutions, embargos ou mesure de restriction en matière de sanctions commerciales ou économiques (ci-après les « Sanctions ») administrés, promulgués ou imposés par : (i) les États-Unis d'Amérique ; (ii) les Nations Unies ; (iii) l'Union européenne ou tout État membre, présent ou futur, de celle-ci ; (iv) le Royaume-Uni ; ou (v) les institutions et agences gouvernementales respectives des précédents, y compris sans aucune limitation l'OFAC, le ministère français de l'Économie et des Finances, le Trésor de Sa Majesté (étant dénommées ensemble, les « Autorités Compétentes en Matière de Sanctions »).

Il est interdit à CaixaBank d'avoir des relations d'affaires avec une personne :

- (i) (a) inscrite, détenue (directement ou indirectement) ou contrôlée par une personne inscrite ou agissant au nom d'une personne inscrite sur n'importe quelle Liste de Sanctions ;
(b) située, incorporée ou organisée selon les lois de, ou détenue (directement ou indirectement), contrôlée par, ou agissant au nom d'une personne située, incorporée, ou organisée selon les lois d'un pays ou territoire qui est, ou dont le gouvernement est, la cible de Sanctions à l'échelle du pays ou du territoire (notamment, et de façon non limitative l'Iran, la Corée du Nord, la Syrie) ; ou
(c) cible de Sanctions de toute autre manière (ci-après, « Personnes Sanctionnées »).
 - (i) détenue ou contrôlée par une Personne Sanctionnée ;
 - (ii) agissant directement ou indirectement pour ou au nom d'une Personne Sanctionnée ;
 - (iii) détenant une participation à ou contrôlant une Personne Sanctionnée ;
 - (iv) constituée, située, disposant de son siège opérationnel ou résidente dans un pays ou un territoire, ou dont le gouvernement, est soumis à des Sanctions ;
 - (v) maintenant des relations d'affaires ou possédant des activités ou affaires pour ou avec des personnes physiques de pays, territoires ou juridictions exposés à des Sanctions ;
 - (vi) utilisant toute partie des fonds provenant d'un Contrat avec CaixaBank pour recevoir ou rendre des fonds disponibles, directement ou indirectement, à toute Personne Sanctionnée ou destinant de tels fonds au financement, direct ou indirect, d'activités ou affaires avec
- (a) toute Personne Sanctionnée,
- (b) tout territoire ou pays qui, au moment où sont utilisés les fonds ou le produit est, ou dont le gouvernement, est exposé à des Sanctions, ou
- (c) est de toute autre manière en violation des Sanctions.

Cependant, les opérations au sein ou en relation avec des juridictions sanctionnées, la Corée du Nord, l'Iran ou la Syrie sont interdites et les opérations à Cuba ne peuvent pas être réalisées en dollars américains ou avoir un lien quel qu'il soit avec les États-Unis, ni notamment impliquer des marchandises américaines, sauf si celles-ci ne sont pas interdites ou sont autorisées par une licence générale de l'OFAC.

Nous tenons à souligner que les opérations dans ou en relation avec les juridictions soumises à des restrictions mentionnées dans le paragraphe précédent sont menées conformément aux programmes de sanctions correspondants. Toutes les opérations dans ces pays sont considérées comme à haut risque, et sont examinées avant leur exécution.

5. Informations relatives à la documentation de on-boarding.

Toutes les communications entre nous se feront en anglais, en espagnol ou en français si le Client en a fait la demande dans les conditions particulières correspondantes.

Vous devez la possibilité de télécharger une copie du Guided'Information Réglementaire, de la Liste de Prix et Services et du Guide de traitement des Opérations de Paiement sur notre site www.caixabank.fr.

6. Système d'indemnisation

Nous appartenons à CaixaBank, S.A., dont le siège est en Espagne. En cas de défaillance financière, les déposants peuvent, selon leur situation, être couverts par le Fondo espagnol de garantie des dépôts (*Fondo de Garantía de Depósitos*).

Cela signifie que si CaixaBank n'est pas en mesure de faire face à ses obligations financières, nos déposants français éligibles ont le droit de déposer une réclamation, sur la base d'un montant maximum, auprès du Fondo de Garantía de Depósitos. Le montant garanti s'applique à chaque déposant, ce qui signifie qu'un client ayant des dépôts à la fois auprès de CaixaBank en France et en Espagne sera traité comme un demandeur unique. Les titulaires de comptes conjoints sont traités comme un demandeur unique, de sorte que l'indemnisation sera répartie entre eux au prorata de leur participation dans le dépôt. Le montant maximal garanti par déposant est de 100 000 € pour les dépôts en euros et, pour les autres devises, l'équivalent de 100 000 € dans la devise concernée sur la base du taux de change en vigueur le premier jour entre (i) la date où la Cour compétente rend une décision judiciaire déclarant l'insolvabilité de la banque ou (ii) la date où la Banque d'Espagne émet une résolution indiquant le besoin de recourir au Fondo de Garantía de Depósitos. Si la date correspondante est un jour férié, le taux de change applicable sera celui du Jour Ouvrable précédent.

Pour en savoir plus sur le Fondo de Garantía de Depósitos (y compris les montants couverts et les conditions à remplir pour pouvoir réclamer), veuillez contacter S.A., succursale en France ou :

Fondos de Garantía de Depósitos
C / José Ortega y Gasset, 22 - 5 planta
28006 Madrid

Téléphone: +34 91 431 66 45
Fax: + 34 91 575 28
Email: fogade@fgd.es

Site Web: www.fgd.es

7. Procédure de traitement de vos données personnelles

7.1 Comment nous traitons vos données personnelles

Afin de nous fournir, en tant que clients, nos produits et services (les « clients » ou « vous »), nous pouvons avoir besoin de traiter des données personnelles concernant certaines personnes physiques liées à vous, y compris vos administrateurs, dirigeants, signataires autorisés, employés, actionnaires, bénéficiaires effectifs et garants ou donneurs d'ordres, etc. (ci-après les « Personnes Concernées »).

Cette politique de confidentialité décrit comment les données personnelles sont traitées par CaixaBank, S.A. (« CaixaBank » ou « nous »), société de droit espagnol avec le code NIF A08663619, ayant son siège social à Calle Pintor Sorolla, 2-4 Valence 46002 (Espagne). CaixaBank traite ces données personnelles en tant que responsable du traitement, par l'intermédiaire de sa succursale CaixaBank S.A., succursale en France, pour l'exécution d'un contrat auquel vous êtes partie, avant de conclure un contrat avec nous, pour se conformer à la législation applicable, pour permettre à CaixaBank de poursuivre ses intérêts légitimes ou pour un objectif auquel les Personnes Concernées ont consenti, comme décrit ci-dessous.

De plus, pour certains types de traitement, dont nous vous informons ici, CaixaBank traite les données personnelles conjointement avec d'autres entreprises et est donc conjointement responsable de ces activités de traitement. Les informations concernant ces responsables conjoints et les principaux aspects des accords conjoints en place, sont disponibles à cette adresse : https://www.caixabank.es/particular/general/tratamiento-de-datos-empresas-del-grupo_en.html.

7.2 Données personnelles que nous traitons

Nous obtenons les données personnelles suivantes des Personnes Concernées de votre part, directement de leur part ou d'autres sources, comme décrit ci-dessous :

- Les données fournies par vous ou les Personnes Concernées directement (ou dérivées de notre relation avec vous) y compris les détails d'identification et de contact (par exemple nom, prénom, informations/document d'identité, lieu et date de naissance, nationalité, condition de PEP, signature, adresse postale professionnelle et privée, adresse e-mail et numéro de téléphone) ainsi que les détails de l'activité économique (par exemple, poste, statut, secteur, activité financière, source de fonds, capacité juridique et coordonnées professionnelles) ; et
- Les données telles que l'identification, les coordonnées et les informations relatives aux sanctions internationales obtenues à partir de sources accessibles au public (telles que le registre du commerce, le registre de transparence, les bases de données des registres d'insolvabilité, les systèmes d'information de crédit, les bases de données publiques et Internet) ou provenant de tiers tels que la Banque Centrale Européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), la Banque de France, les autorités judiciaires agissant dans le cadre de procédures pénales et les autorités fiscales.

Lorsque vous nous fournissez des données personnelles de Personnes Concernées, vous êtes responsable de, et confirmez que vous avez partagé légalement ces données personnelles avec nous et, le cas échéant, obtenu le consentement préalable de chaque Personne Concernée pour que nous utilisions leurs données personnelles de la manière décrite dans ce Guide d'Information Réglementaire. Vous vous engagez également à informer de manière appropriée toutes les Personnes Concernées du traitement de leurs données personnelles par nous, comme décrit ci-dessous.

7.3 Finalités et fondement juridique du traitement

Nous traitons les données personnelles afin de conclure, gérer et exécuter la fourniture de produits ou services financiers dans le cadre de contrats (ou des démarches précontractuelles nécessaires) signés avec nos clients, le fondement juridique de ces traitements étant de permettre l'exécution desdits contrats mais aussi d'effectuer les démarches précontractuelles nécessaires à leur conclusion.

Ce traitement des données comprend la vérification d'informations et la prise de décisions concernant l'octroi de crédits (ou de services liés à l'octroi de crédits) à nos clients, la vérification de leur identité et de l'identité de toute Personne Concernée ainsi que la gestion de la relation contractuelle avec eux (par exemple répondre aux questions opérationnelles, envoyer des communications opérationnelles, etc.).

Nous traitons les données personnelles dans le cadre de la législation applicable, y compris pour :

- Nous conformer aux réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (y compris la vérification de nos propres dossiers et systèmes pour obtenir des informations sur d'autres comptes (y compris des comptes personnels) vous appartenant ou appartenant à vos partenaires commerciaux ou à des Personnes Concernées et sur vos actionnaires qui sont des bénéficiaires effectifs) ;
- Nous conformer aux réglementations spécifiques applicables aux institutions financières et établissements de crédit et toute autre réglementation applicable (telles que les réglementations fiscales) ; ainsi que pour nous conformer aux exigences de toute autorités ou tout autre organisme conformément à la loi ; et
- Effectuer des contrôles réglementaires ou autres contrôles pour répondre à nos obligations envers toute autorité (telles que les obligations découlant des politiques internationales sur les sanctions financières et la lutte contre le financement du terrorisme).

La plupart des activités de traitement ci-dessus sont effectuées conjointement avec d'autres sociétés du groupe CaixaBank. Pour plus d'informations concernant cette responsabilité conjointe, veuillez visiter : https://www.caixabank.es/particular/general/tratamiento-de-datos-empresas-del-grupo_en.html.

Lorsque vous demandez l'ouverture d'un compte bancaire ou d'un autre produit ou service financier chez nous, nous pouvons, sur le fondement juridique de notre intérêt légitime comme décrit ci-dessous, traiter des données personnelles pour les finalités suivantes :

- Prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les transactions ou comportements malveillants en identifiant les tentatives de fraude contre nous ou nos clients (ce qui inclut la vérification des listes de prévention de la fraude et la communication avec les autorités compétentes), en considérant notre intérêt légitime à prévenir la fraude qui entraînerait des pertes financières ou de réputation pour nous ou nos clients.

Cette activité de traitement est également effectuée conjointement avec d'autres sociétés du groupe CaixaBank. Pour plus d'informations, veuillez visiter : https://www.caixabank.es/particular/general/tratamiento-de-datos-empresas-del-grupo_en.html.

- Enquête et communication avec les systèmes ou agences de crédit dans le cadre de la demande et de la gestion ultérieure des produits impliquant un financement, en considérant notre intérêt légitime à éviter les impayés et les défauts de paiement des demandeurs ou des titulaires de produits impliquant un financement.
- Prendre les mesures prévues par les programmes internationaux de sanctions financières et de lutte contre le financement du terrorisme auxquels nous ne sommes pas directement soumis (par exemple, ceux adoptés par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Département du Trésor des États-Unis), en considérant notre intérêt légitime (et celui de nos sociétés co-responsables comme prévu dans le lien fourni ci-dessus) à pouvoir exercer nos activités commerciales dans les pays où ces mesures sont requises.
- Localiser nos clients afin de les contacter en cas de manquement à leurs obligations contractuelles (y compris si nécessaire pour recouvrer nos créances), en considérant notre intérêt légitime à défendre nos intérêts et à recouvrer nos créances en cas de non-paiement.
- Effectuer des analyses statistiques et des tests (en appliquant, si possible, des techniques d'anonymisation ou de pseudonymisation) afin d'élaborer des rapports sur notre activité et notre relation avec le marché, sur la composition et l'évolution de notre clientèle et sur l'adéquation et l'efficacité de nos produits et services, en se basant sur notre intérêt légitime à concevoir, organiser et optimiser notre activité commerciale de manière aussi efficace que possible.

Lorsque nous traitons des données personnelles pour répondre à notre propre intérêt légitime, nous effectuons un test de pondération (disponible sur demande) pour vérifier que cet intérêt légitime n'est pas en conflit avec les intérêts ou les droits prioritaires de la Personne Concernée.

Veuillez noter que nous pouvons également traiter des données personnelles des Personnes Concernées comme moyen de vous informer (en tant que client) par courrier, téléphone, message texte (ou similaire), e-mail et autres méthodes électroniques, sur des produits et services similaires à ceux précédemment contractés qui peuvent concerner votre entreprise (sauf si vous avez refusé de recevoir ces communications) ou d'autres produits et services, à condition que vous ayez donné votre consentement, si nécessaire.

7.4 Destinataires des données personnelles

Nous partageons ou mettons à disposition les données personnelles avec les destinataires suivants :

- Les responsables du traitement ou co-responsables du traitement pertinent des données, c'est-à-dire lorsque le traitement est effectué sous responsabilité partagée, il est réalisé par les sociétés du groupe CaixaBank, conformément à ce que nous avons décrit ci-dessus pour chaque cas de traitement.
- Les tiers qui nous fournissent un service (comme les services de back-office financier, les services de support administratif, les services informatiques, etc.) ou à toute personne à qui nous sous-traitons (ou pourrions sous-traiter) nos droits et/ou nos devoirs en vertu de tout accord. Ceux-ci agiront en tant que sous-traitants et ne traiteront pas les données personnelles pour leurs propres fins.
- Les autorités, régulateurs, institutions publiques ou autres tiers tant que nous avons une obligation légale de le faire (par exemple, dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme et le crime organisé, et pour la prévention du blanchiment d'argent, ainsi que dans le cadre de la supervision prudentielle des établissements de crédit).
- Systèmes ou agences de crédit, comme prévu ci-dessus, et toujours en suivant les conditions et exigences applicables définies par les réglementations applicables.

7.5 Transferts internationaux des données

Le traitement des données personnelles est généralement effectué par des prestataires de services situés dans l'Espace Économique Européen (EEE) ou dans des pays assurant un niveau de protection adéquat. Dans d'autres cas, nous garantirons la sécurité et la légitimité du traitement des données en exigeant des garanties appropriées (par exemple, des règles d'entreprise contraignantes ou des clauses types de protection des données adoptées par la Commission européenne). Pour plus d'informations sur ces transferts internationaux et les garanties adoptées (y compris la possibilité d'en obtenir une copie), veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de CaixaBank à l'adresse suivante : https://www.caixabank.es/particular/general/dpo_en.html.

7.6 Conservation des données personnelles

Nous conserverons les données personnelles conformément aux lois applicables en matière de protection des données. Les données seront traitées tant que les relations contractuelles ou commerciales établies resteront en vigueur. Une fois la validité expirée, les données seront conservées dans le seul but de se conformer aux obligations légales requises et de permettre la formulation, l'exercice ou la défense des réclamations effectuées pendant les périodes de conservation applicables.

7.7 Droits en matière de protection des données

Toute Personne Concernée peut accéder à ses données personnelles, les rectifier ou les effacer, ainsi que restreindre ou s'opposer au traitement ou demander leur portabilité. Elle a également le droit de donner des instructions quant à la situation de ses données personnelles en cas de décès (le cas échéant) et de révoquer son consentement à tout moment (lorsque le traitement des données est fondé sur ce consentement).

Pour exercer ces droits, une notification doit être adressée par écrit au siège social de la succursale de CaixaBank, en France, au 45-49, rue de Monceau, 75008 Paris, ou à toute autre succursale de CaixaBank, S.A., ou au siège social espagnol de CaixaBank, S.A. situé à Calle Pintor Sorolla 2-4 46002 Valence (Espagne) ou via www.caixabank.com/ejercicioderechos.

Toute Personne Concernée a le droit d'adresser une plainte auprès d'une autorité de contrôle (en France, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - CNIL ou l'autorité de contrôle principale du groupe CaixaBank, l'Agencia Española de Protección de Datos, www.aepd.es).

7.8 Délégué à la Protection des Données

Enfin, toute Personne Concernée peut contacter le Délégué à la Protection des Données de CaixaBank pour toute question ou doute à l'adresse suivante : https://www.caixabank.es/particular/general/dpo_en.html.

8. Secret professionnel

8.1 Conformément à l'article L.511-33 du *Code monétaire et financier* français, CaixaBank s'engage à maintenir la confidentialité des informations du client couvertes par le secret professionnel auxquelles elle a accès dans le cadre de la relation bancaire, et à n'utiliser ces informations qu'aux fins d'exercer ses droits et d'exécuter ses obligations au titre des contrats auxquels le client est partie.

8.2 Toutefois, CaixaBank peut divulguer des informations couvertes par le secret professionnel en vertu de l'article L.511-33 du *Code monétaire et financier* français à l'*Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)*, la *Banque de France*, les autorités judiciaires agissant dans le cadre d'une procédure pénale et les autorités fiscales, entre autres.

8.3 Conformément à l'article L.511-33 du *Code monétaire et financier* français, CaixaBank peut également divulguer des informations couvertes par le secret professionnel :

- a. aux agences de notation, à des fins de notation de produits financiers ; et
- b. aux personnes avec lesquelles CaixaBank négocie, conclut ou réalise les transactions énumérées ci-après, à condition que ces informations soient nécessaires aux fins des transactions en question :
 - (i) opérations de crédit effectuées, directement ou indirectement, par un ou plusieurs établissements de crédit ou sociétés de financement ;
 - (ii) transactions impliquant des instruments financiers, des garanties ou des assurances, dans le but de couvrir un risque de crédit ;
 - (iii) acquisition d'une participation dans un établissement de crédit ou une société de placement ou une société de financement, ou le contrôle de ceux-ci ;
 - (iv) ventes d'actifs ou d'une entreprise (*fonds de commerce*) ;
 - (v) cessions ou transferts de créances ou de contrats ;
 - (vi) accords de prestation de services conclus avec un tiers en vue de lui confier des tâches opérationnelles importantes ;
 - (vii) dans le cadre de l'examen ou de l'élaboration de contrats ou de transactions, pour autant que les entités concernées appartiennent au même groupe que l'auteur de la divulgation.
- c. Lors de l'étude ou l'élaboration de tout type de contrats ou d'opérations, dès lors que ces entités appartiennent au même groupe que l'auteur de la communication un référentiel central lorsque cela est requis par les lois ou règlements d'un pays non-membre de l'UE pour les opérations sur contrats financiers.

8.4 Les destinataires d'informations couvertes par le secret bancaire, qui leur ont été communiquées en vue de l'une des opérations mentionnées ci-dessus, sont tenus de garder ces informations confidentielles, quel que soit le résultat de ladite opération.

8.5 Par ailleurs, conformément à l'article L.511-33 du *Code monétaire et financier* français, CaixaBank peut divulguer des informations couvertes par le secret professionnel au cas par cas et sous réserve du consentement exprès du client.